

Nanobiotix

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
29, rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Nanobiotix

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Nanobiotix,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nanobiotix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation de la facture non parvenue relative aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre du développement de ses produits, Nanobiotix réalise des essais cliniques (phase II/III) en collaboration avec des centres de recherche. Le paragraphe de l'annexe des comptes annuels « Frais de recherche et de développement » expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des études cliniques. A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque étude, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient, et est enregistrée en charge à payer de l'exercice.</p> <p>Le risque porte à la fois sur l'identification de la totalité des essais cliniques en cours à la date de clôture des comptes, sur la réalité des dépenses engagées et sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur dans ces éléments conduirait à une mauvaise évaluation du poste « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation de la facture non parvenue relative aux essais cliniques comme étant un point clé de notre audit compte tenu de l'importance des dépenses de recherche et développement et de leur méthode d'estimation à la clôture de l'exercice.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant de la facture non parvenue. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ;▶ pris connaissance des éléments établis par la direction documentant le coût par patient des essais réalisés ;▶ examiné les contrats significatifs conclus avec les centres d'essais cliniques ;▶ testé les contrôles clés mis en place concernant le nombre de patients injectés sur la période, la mise à jour du coût moyen par patient à partir des contrats conclus avec les centres d'essais cliniques, et l'apurement de la provision ;▶ rapproché les états déclaratifs des centres d'essais cliniques du nombre de patients recrutés et des dates de début de traitement avec le nombre de patients et les dates de traitement prises en compte dans le calcul de la provision.

■ Evaluation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 5,2, soit 10 % du total de l'actif. Comme indiqué dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.</p>	<p>Notre appréciation de l'évaluation des titres de participation et créances rattachées est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p>

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation et créances rattachées comme un point clé de notre audit, compte tenu du poids de ceux-ci au bilan et, de l'importance des jugements de la direction, notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie utilisées pour la détermination de la valeur d'usage.

- ▶ ☑ obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et les rapprocher des plans d'affaires approuvés par la direction ;
- ▶ ☑ analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance de la société et conforter, notamment par entretiens avec la direction, les perspectives futures de croissance de chiffre d'affaires ;
- ▶ ☑ effectuer des tests de sensibilité sur les principales hypothèses retenues par la direction ;
- ▶ apprécier avec nos spécialistes en évaluation inclus dans l'équipe d'audit, le taux d'actualisation retenu par rapport à des références de marché.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nanobiotix par votre assemblée générale du 14 juin 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 4 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet GRANT THORNTON était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année (dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Samuel Clochard

Cédric Garcia



COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2018

1. BILAN	3
2. COMPTE DE RESULTAT	5
3. ANNEXES	6

1. BILAN

1.1 Bilan actif

En K€	31-12-2018			31-12-2017
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
Concessions, brevets	358	256	102	101
Fonds commercial et frais d'établissement	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	1 030	-	1 030	-
Immobilisations incorporelles	1 387	256	1 131	101
Constructions et agencements	2 480	750	1 730	1 639
Installations techniques	1 925	1 123	802	914
Autres immobilisations corporelles	802	475	327	248
Immobilisations en cours	-	-	-	198
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 207	2 347	2 860	3 000
Autres participations	3 029	-	3 029	3 029
Autres titres immobilisés	-	-	-	500
Autres immobilisations financières	684	-	684	825
Créances rattachées à des participations	2 162	-	2 162	2 116
Immobilisations financières	5 875	-	5 875	6 471
TOTAL	12 469	2 603	9 866	9 571
Matières premières	-	-	-	-
Encours de production	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	909	-	909	523
Avances	909	-	909	523
Clients et comptes rattachés	25	-	25	169
Autres actifs courants	5 600	-	5 600	4 255
Créances	5 626	-	5 626	4 425
Valeurs mobilières de placement	11 473	-	11 473	10 912
Disponibilités	22 968	-	22 968	36 206
Trésorerie	34 441	-	34 441	47 118
Charges constatées d'avance	864	-	864	570
TOTAL	41 841	-	41 841	52 636
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	54 310	2 603	51 707	62 207

1.2 Bilan passif

En K€	31-12-2018	31-12-2017
Capital	589	589
Primes	123 841	123 782
Réserve légale	-	-
Autres réserves	-	-
RAN débiteur	- 75 094	- 54 534
Résultat de l'exercice	- 28 117	- 20 560
Subventions		-
CAPITAUX PROPRES	21 220	49 277
Provisions pour litiges	-	-
Provisions pour risques	70	105
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	70	105
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	20 169	4 852
Dettes fournisseurs	6 329	4 899
Dettes fiscales et sociales	3 703	2 738
Autres dettes	216	263
Fournisseurs d'immobilisations	-	-
Produits constatés d'avance	-	71
DETTES	30 417	12 824
Ecart de conversion passif	-	1
TOTAL PASSIF	51 707	62 207

2. COMPTE DE RESULTAT

En K€	31-12-2018		31-12-2017
Ventes de marchandises	-		-
Production vendue de biens	-		-
Production vendue de services	209		388
Chiffre d'affaires	209		388
Production stockée	-		-
Production immobilisée	-		-
Subvention d'exploitation	70		131
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	72		201
Autres produits	112		0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	463		720
Achats de marchandises	-		-
Variation de stock de marchandises	-		-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	322		253
Variation de stock	-		-
Autres achats et charges externes	19 347		14 063
Impôts et taxes et versements assimilés	206		260
Salaires et traitements	7 649		6 148
Charges sociales	3 767		2 690
Dotations aux amortissements	602		476
Dotations aux dépréciations	-		-
Dotation aux provisions	15		-
Autres charges	67		90
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	31 976		23 980
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	31 513	-
Produits financiers de participations	46		84
Autres intérêts et produits assimilés	121		47
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges financiers	-		-
Différence positive de change	887		9
Produits nets sur cessions de VMP	60		67
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 114		208
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers	-		-
Intérêts et charges assimilés	245		47
Différence négative de change	528		318
Charges nettes sur cession de VMP	120		80
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	893		445
RESULTAT FINANCIER	221	-	237
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-	31 291	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1		-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-		-
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges exceptionnels	-		-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1		-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	77		-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-		322
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnels	-		-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	77		322
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	76	-
Participation des salariés			
Crédit d'impôt	3 251		3 259
RESULTAT NET	-	28 117	-

3. ANNEXES

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice, dont le total est de 51 707 K€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 209 K€ et dégageant un déficit de 28 117 K€. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, les tableaux sont présentés en milliers euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2018 a été une année importante pour Nanobiotix et son produit leader NBTXR3 avec plusieurs développements majeurs tant cliniques que financiers.

Clinique

Sarcome des tissus mous

Nanobiotix a annoncé les résultats positifs de sa phase II/III dans les sarcomes des tissus mous avec NBTXR3. L'essai a atteint son critère d'évaluation principal concernant le taux de réponse pathologique complète. Il a également atteint son critère d'évaluation secondaire concernant l'opérabilité des patients. NBTXR3 a démontré une supériorité et des bénéfices cliniques significatifs par rapport au standard de soin. Et le profil de sécurité du produit a été confirmé. Par conséquent cet essai randomisé a validé le mode d'action de NBTXR3.

Ces résultats positifs ont été présentés plusieurs fois au cours de l'année par le Dr. Sylvie Bonvalot notamment aux congrès de l'*European Society for Medical Oncology (ESMO) 2018* et de l'*American Society for Radiation Oncology (ASTRO)*.

Cancers de la tête et du cou

Nanobiotix a mis à jour les données de l'étude de phase I/II dans la tête et le cou lors de l'*International Conference of Immunotherapy Radiotherapy Combinations (ImmunoRad)*. L'étude de phase I/II cible les patients fragiles et âgés atteints de cancers avancés de la tête et du cou inéligibles au cisplatine et intolérants au cetuximab. Les données récoltées suggèrent le potentiel de NBTXR3 à impacter la survie dans cette population de patients atteints de cancers avancés.

Cancers du foie

Nanobiotix a présenté de premières données prometteuses de sécurité et faisabilité dans l'essai de phase I/II avec NBTXR3 dans les cancers du foie primitifs (carcinomes hépatocellulaires, CHC) et les métastases issues d'autres tumeurs à l'*American Society of Clinical Oncology Gastrointestinal Annual Meeting (ASCO GI)*. Ces résultats positifs ont démontré un très bon profil de sécurité, sans effet indésirable lié au produit ni aucune toxicité limitant la dose.

Préclinique

Nanobiotix a présenté des données précliniques montrant que les nanoparticules NBTXR3 peuvent activer la voie cGAS-STING au congrès annuel de l'*American Association for Cancer Research (AACR)*. Ces observations confortent l'intérêt d'utiliser NBTXR3 en association avec des agents immunothérapeutiques et/ou agonistes STING, afin de transformer les tumeurs en vaccin anti-cancer *in situ*.

Partenariat en recherche préclinique

Providence Cancer Institute

Nanobiotix s'est associée avec le *Providence Cancer Institute* pour mener une collaboration préclinique en immunothérapie dans le cancer du pancréas. Cette collaboration doit permettre d'obtenir des réponses précliniques essentielles sur la capacité de NBTXR3 activé par radiothérapie à induire une réponse immunitaire antitumorale.

MD Anderson Cancer Center

Nanobiotix et l'*University of Texas MD Anderson Cancer Center* ont lancé un projet de recherche préclinique en immunothérapie dans le cancer du poumon. Cette collaboration avec l'un des principaux centres de recherche en oncologie dans le monde, doit permettre d'obtenir des données pré-cliniques concernant l'utilisation de NBTXR3 activé par radiothérapie plus l'anti-PD1 Nivolumab (version murine de l'Opdivo™).

Weill Cornell Medicine

Nanobiotix et *Weill Cornell Medicine* s'associent pour initier des recherches non cliniques sur le mécanisme d'action de NBTXR3 sur la voie cGAS-STING dans les cancers mammaires. L'objectif est d'étudier l'impact de NBTXR3 activé par radiothérapie sur la voie cGAS-STING, un élément clé de la réponse immunitaire antitumorale. Les données obtenues pourraient soutenir les preuves indiquant que NBTXR3 activé par radiothérapie peut augmenter la réponse immunitaire antitumorale comparé à la radiothérapie seule.

Evénements Financiers

Accord de financement avec la BEI

Nanobiotix a annoncé en juillet 2018, le lancement d'un partenariat financier non-dilutif avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) afin de dynamiser ses activités de recherche, de développement et d'innovation. L'accord permettra à la Société d'emprunter jusqu'à 40M€ sur les cinq prochaines années sous réserve de l'atteinte d'un ensemble de critères de performance convenus.

En octobre 2018, Nanobiotix a reçu le premier versement d'un montant de 16 millions d'euros. Ce premier versement permettra d'accélérer le développement clinique de NBTXR3 dans l'indication des cancers tête et cou ainsi que préparer l'accès au marché européen.

Label Tech 40 d'Euronext

Nanobiotix a été sélectionnée pour intégrer le label Tech 40 d'Euronext. Ce label regroupe les PME les plus performantes dans le secteur du Tech cotées sur les marchés d'Euronext. Le choix des 40 entreprises labellisées est réalisé tous les ans par un comité d'experts européens sur la base des critères de performances économique, financière et boursière.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**Collaboration de recherche clinique**

En janvier 2019, Nanobiotix et l'University of Texas MD Anderson Cancer Center ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle. La collaboration comporte dans un premier temps 9 essais cliniques de phase I/II avec NBTXR3, dans six types de cancer différents – cancer de la tête et du cou, pancréatiques, thoraciques, pulmonaires, gastro-intestinaux et génito-urinaires- impliquant environ 340 patients. La majorité de ses études devraient être lancées courant 2019. Nanobiotix financera ces essais pour un total de 12 millions de dollars, une partie sera effectuée au démarrage de la collaboration, une autre au cours du développement et la dernière en cas de succès de l'enregistrement.

Evénements subséquents

Le 16 janvier 2019, Nanobiotix a annoncé son intention de procéder à une offre au public de ses actions ordinaires sous la forme d'American Depositary Shares (les « ADSs ») aux Etats-Unis.

Le 4 mars 2019, Nanobiotix a perçu de la part de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) la somme de 14 millions d'euros correspondant à la deuxième tranche de l'accord de financement.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables dans le respect du recueil des normes comptables françaises qui intègre le règlement ANC 2015-06 (PCG 2014) du 23 novembre 2015 et 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux articles 121-1 et suivants du Plan comptable général :

- image fidèle ;
- comparabilité des exercices et continuité de l'exploitation ;
- régularité et sincérité ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ; et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le directoire compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Toutefois, compte tenu d'une trésorerie disponible au 31 décembre 2018 s'élevant à 34 441 K€, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer à minima les douze prochains mois d'exploitation.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reconnaissance du revenu : dans le cadre d'un contrat de concession de licence, la Société est amenée à différer la reconnaissance d'une partie du revenu indépendamment des paiements reçus.

Informations générales complémentaires**Informations relatives au CICE :**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 44 K€. La Société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce dispositif.

La Société a perçu un remboursement de CICE à hauteur de 51 K€ de l'administration fiscale en 2018 (au titre de l'exercice 2017).

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations corporelles et incorporelles

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice
		Poste à poste	Acquisitions	Poste à poste	Cessions	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	267	-	1 120	-	-	1 387
Installations générales agencements, aménagements des constructions	2 166	192	122	-	-	2 480
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 868	-	57	-	-	1 925
Installations générales agencements, aménagements divers	19	-	1	-	-	20
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	584	6	192	-	-	782
Immobilisations corporelles en cours	198	-	-	198	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 102	198	1 493	198	-	6 595

Le nouveau site de production que la Société a commencé à occuper en 2017 est situé au sein du BioPark Villejuif, un centre de recherche scientifique et d'innovation à l'extérieur de Paris. La société a poursuivi ses investissements au cours de l'exercice dans l'achat d'équipement et aménagement de laboratoire pour 314 K€, dont 228 K€ d'équipement et aménagement de laboratoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Nanobiotix a également décidé de comptabiliser les frais et honoraires relatifs au projet de cotation au Nasdaq dans le poste « immobilisations incorporelles en cours » pour un montant de 1 030 K€.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Mouvement de poste à poste	Dotations de l'exercice	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	166	-	90	-	256
Installations générales agencements, aménagements des constructions	527	-	223	-	750
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	953	-	170	-	1 123
Installations générales agencements, aménagements	3	-	1	-	4
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	351	-	120	-	471
TOTAL GENERAL	2 001	-	602	-	2 603

Etat des immobilisations financières

Etat des immobilisations financières	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Dépôts	444	2	83	362
Titres de participation	3 029	-	-	3 029
Créances rattachées à des participations	2 116	46	-	2 162
Titres immobilisés	500	-	500	0
Actions propres	109	11 119	11 082	146
Compte de Liquidité	273	11 022	11 119	176
TOTAL GENERAL	6 471	22 189	22 785	5 875

Frais de recherche et de développement

Il a été décidé de ne pas activer les dépenses de recherche et de développement.

Les frais de recherche et de développement exposés au titre de l'exercice 2018, déduction faite des subventions d'exploitation reprises en compte de résultat, s'élèvent à 17 980 K€.

Depuis le début de ses essais cliniques, Nanobiotix a engendré des coûts qui ne lui ont pas encore été facturés. Au 31 décembre 2018, ces coûts estimés à 1 973 K€ ont donc été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices, et estimés pour chaque étude, sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient. Le montant total estimé pour chaque étude au 31 décembre 2018 a été diminué des factures reçues jusqu'à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Autres immob. Incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans
Installations générales agenc. Aménag. constr.	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Titres immobilisés

Les autres titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Nanobiotix détient 100% des actions de la société Nanobiotix Corp., dont le capital est de 3 001 K€, dont 1 K€ acquis lors de la création de la filiale et 3 000 K€ émis par abandon de créance le 27 décembre 2017. Cette filiale présente un résultat comptable positif de 286 K€ (soit 338 K\$) pour son cinquième exercice clos le 31 décembre 2018. Ces titres de participation n'ont pas été dépréciés par voie de provision compte tenu des perspectives économiques attendues pour Nanobiotix concernant cet investissement.

En outre, Nanobiotix détient 100% des actions des sociétés Nanobiotix Spain, S.L.U. et Nanobiotix Germany GmbH dont le capital est respectivement de 3 K€ et 25 K€.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en place suite à l'introduction en bourse, la société détient au 31 décembre 2018, 13 144 actions d'autocontrôle pour une valeur globale d'acquisition de 146 K€.

Les titres de Fonds Commun de Placement précédemment comptabilisés comme étant des titres immobilisés, ont été reclassés en Valeur Mobilière de placement. En effet, le nantissement sur titres de Fonds Commun de Placement de l'ordre de 500 K€ consenti par Nanobiotix dans le cadre de la convention de financement avec BNP Paribas a été levé car l'emprunt portant sur un montant de 2 500 K€ a été remboursé au cours de l'exercice 2018.

Différence d'évaluation sur titres

Eléments	Evaluation au bilan	Prix du marché
Actions propres	146	153

Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	RAN débiteur	Résultat	TOTAL
31 décembre 2017	589	123 782	-	- 54 534	- 20 560	49 277
Affectation résultat N-1	-	-	-	- 20 560	20 560	-
Attributions gratuites d'action	-	-	12	-	-	12
Souscriptions BSA	-	47	-	-	-	47
Résultat de la période N	-	-	-	-	28 117	28 117
31 décembre 2018	589	123 829	12	- 75 094	28 117	21 220

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en euros	Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions normales	0,03	19 633 373	-	-	19 633 373

Options de souscription d'actions

La société a émis des plans de bons de souscription d'actions (BSA), des plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) des options de souscription d'actions (OSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) :

- *Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises :*

	BCE 2012-1	BSPCE 2012-2	BSPCE 04-2013	BSPCE 08-2013	BSPCE 09-2014	BSPCE 2015	BSPCE 2015	BSPCE Ordinaires 2016	BSPCE Performance 2016	BSPCE Ordinaires 2017	BSPCE Performances 2017	BSPCE "2017"	BSPCE Performance Projet
Date(s) d'assemblée(s)	04-mai-12	04-mai-12	04-mai-12	28-juin-13	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	23-juin-16	23-juin-16
Date d'assemblée ayant modifié les termes des BSPCE													
Date d'attribution par le directoire	N/A	18-dec-12	10-avr-13	28-août-13	16-sept-14	10-févr-15	10-juin-15	2-févr-16	2-févr-16	7-janv-17	7-janv-17	7-janv-17	7-janv-17
Nombre total de BSPCE autorisés	N/A	500 000	500 000	500 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Nombre total de BSPCE attribués	1 800 000	100 000	55 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	79 750	80 000	12 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 800 000	100 000	55 000	50 000	97 200	71 650	53 050	126 400	129 250	117 650	79 750	80 000	12 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:													
Dont Laurent LEVY	1 027 986				21 000	24 000		23 500	23 500	26 400	16 000	32 000	
Dont Kader BOUSSAHA	646 562		55 000										
Dont Bernd MUEHLENWEG		50 000			13 000	12 000		11 500	11 500	9 900	6 000	12 000	
Dont Elsa BORGHI		50 000			13 000	15 000		15 500	15 500	16 500	10 000	20 000	
Dont Philippe MAUBERNA				50 000	13 000	15 000		13 500	13 500	13 200	8 000	16 000	
Dont Alain Dostie													
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	0	0	0	0	27	10	33	40	47	39	47	0	4
Point de départ de l'exercice des BSPCE	04-mai-12	18-dec-12	10-avr-13	28-août-13	16-sept-14	10-févr-15	10-juin-15	02-févr-16	02-févr-16	07-janv-17	07-janv-17	07-janv-17	07-janv-17
Date d'expiration des BSPCE	25-avr-19	18-dec-22	10-avr-23	28-août-23	16-sept-24	10-févr-25	10-juin-25	02-févr-26	02-févr-26	07-janv-27	07-janv-27	07-janv-27	07-janv-27
Prix d'exercice des BSPCE	6,00 €	6,63 €	6,30 €	5,92 €	18,68 €	18,57 €	20,28 €	14,46 €	14,46 €	15,93 €	15,93 €	15,93 €	15,93 €
Modalités d'exercice			Néant										
Nombre d'actions souscrites	125 452	0	0	0	0	0	0	333	0	0	0	0	0
Nombre total de BSPCE annulés ou caducs	0	0	0	0	5 100	700	13 300	15 100	19 250	7 233	79 750	0	0
Nombre total de BSPCE restants	1 674 548	100 000	55 000	50 000	92 100	70 950	39 750	110 967	110 000	110 417	0	80 000	12 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	1 674 548	100 000	55 000	50 000	92 100	70 950	39 750	110 967	110 000	110 417	0	80 000	12 000

- *Bons de souscription d'actions :*

	BSA 04-12	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015	BSA 2015-2 (consultant)	BSA Ordinaires 2016	BSA Performances 2016	BSA 2016-2	BSA 2017	BSA 2018-1	BSA 2018-1	BSA 2018-2	
Date(s) d'assemblée(s)	04-mai-12	04-mai-12	18-juin-14	18-juin-14	18-juin-14	25-juin-15	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	14-juin-17	14-juin-17	23-mai-18
Date d'assemblée ayant modifié les termes des BSA													
Date d'attribution par le directoire	04-mai-12	10-avr-13	16-sept-14	10-févr-15	25-juin-15	25-juin-15	2-févr-16	2-févr-16	3-nov-16	7-janv-17	6-mars-18	6-mars-18	27-juil-18
Nombre total de BSA autorisés	52 500	200 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	116 000	116 000	140 000
Nombre total de BSA attribués	52 500	6 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	52 500	6 000	14 000	26 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:													
Dont Bernd MUEHLENWEG													
Dont Anne-Marie GRAFFIN				5 000		2 000	2 000		3 820	2 900			
Dont Enno SPILLNER				3 000		1 500	1 500		3 820	4 000			
Dont Alain HERRERA			4 000	5 000		4 327	4 327		2 820	2 900			
Dont Laurent CONDOMINE	30 000	6 000	7 000	7 000		7 031	7 032		4 720	5 300			
Dont Christophe DOUAT	22 500		4 000	2 000		3 245	3 246		2 820	2 900			
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	0	0	0	1	1	1	0	0	2	0	0	1	1
Point de départ de l'exercice des BSA	23-oct-13	30-avr-14	16-sept-14	10-févr-15	25-juin-15	25-juin-15	02-févr-16	02-févr-16	03-nov-16	07-janv-17	06-mars-18	06-mars-18	27-juil-18
Date d'expiration des BSA	04-mai-22	10-avr-23	16-sept-24	10-févr-25	25-juin-25	25-juin-20	02-févr-21	02-févr-21	03-nov-21	07-janv-22	06-mars-23	06-mars-23	27-juil-28
Prix d'exercice des BSA	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	19,54 €	13,74 €	13,74 €	15,01 €	15,76 €	13,55 €	13,55 €	16,102 €
Modalités d'exercice													
Nombre d'actions souscrites	22 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA annulés ou caducs	0	0	4 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de BSA restants	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	30 000	6 000	10 000	21 000	64 000	6 000	18 103	18 105	8 000	18 000	18 000	10 000	5 820

▪ Options de souscription d'actions :

	OSA Ordinaires 2016	OSA Performances 2016	OSA 2016-2	OSA Ordinaires 2017	OSA Performances 2017	OSA 2018
Date(s) d'assemblée(s)	25-juin-15	25-juin-15	23-juin-16	23-juin-16	14-juin-17	14-juin-17
Date d'assemblée ayant modifié les termes des OSA						
Date d'attribution par le directoire	2-févr.-16	2-févr.-16	3-nov.-16	7-janv.-17	7-janv.-17	6-mars-18
Nombre total d'OSA autorisés	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000	526 800
Nombre total d'OSA attribués	12 000	6 400	4 000	3 500	4 350	62 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	12 000	6 400	4 000	3 500	4 350	62 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :						
Dont Bernd MUEHLENWEG						
Dont Anne-Marie GRAFFIN						
Dont Enno SPILLNER						
Dont Alain HERRERA						
Dont Laurent CONDOMINE						
Dont Christophe DOUAT						
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	1	2	1	2	3	5
Point de départ de l'exercice des OSA	02-févr-16	02-févr-16	03-nov-16	07-janv-17	07-janv-17	06-mars-18
Date d'expiration des OSA	02-févr-26	02-févr-26	03-nov-26	07-janv-27	07-janv-27	06-mars-28
Prix d'exercice des OSA	13,05 €	13,05 €	14,26 €	14,97 €	14,97 €	12,87 €
Modalités d'exercice						
Nombre d'actions souscrites	4 000	0	0	0	0	0
Nombre total de OSA annulés ou caducs	8 000	6 000	0	3 000	4 350	4 000
Nombre total de OSA restants	0	400	4 000	500	0	58 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	0	400	4 000	500	0	58 000

▪ Attribution gratuite d'actions :

	AGA 2018 1	AGA 2018 2
Date(s) d'assemblée(s)	14-juin-17	23-mai-18
Date d'attribution par le directoire	6-mars-18	27-juil.-18
Nombre total d'AGA autorisées	526 800	648 000
Nombre total d'AGA émises	396 250	6 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	396 250	6 000
dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux:		
Dont Laurent LEVY	77 500	
Dont Elsa BORGHI	30 000	
Dont Philippe MAUBERNA	50 000	
Dont Bernd MUEHLENWEG	42 500	
Nombre de bénéficiaires non mandataires (à l'émission)	73	1
Point de départ de l'exercice des AGA	06-mars-18	27-juil-18
Date d'expiration des AGA		
Modalités d'exercice	présence 2 ans si FR, 3 si étranger	2 ans
Nombre d'actions souscrites	0	0
Nombre total d'AGA annulées ou caducs	27 000	0
Nombre total d'AGA restantes	369 250	6 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	369 250	6 000

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
		Dotations			
Pertes de change	-	15	-	-	15
Provisions pour litiges	105	-	50	-	55
TOTAL	105	15	50	-	70

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
		Dotations			
Sur autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	105	15	50	-	70
dont dotations et reprises d'exploitation		-	50	-	55
dont dotations et reprises financières	-	15	-	-	15

Une reprise de provision a été constituée au 31 décembre 2018 à hauteur de 50 K€ suite à des dénouements liés à des litiges prudhommaux.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des échéances des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 162	-	2 162
Autres immobilisations financières	684	322	362
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	25	25	-
Personnel et comptes rattachés	2	2	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	-
Impôts sur les bénéfices	3 295	3 295	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 111	1 111	-
Divers état et autres collectivités publiques	-	-	-
Groupe et associés	1 173	1 173	-
Débiteurs divers	19	19	-
Charges constatées d'avance	864	790	74
TOTAL	9 336	6 738	2 598
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	-		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Etat des échéances des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédits		-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	20 168	500	13 556	6 112
Fournisseurs et compte rattachés	6 329	6 329	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 810	1 810	-	-
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	1 879	1 879	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	13	13	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes attachés	-	-	-	-
Groupe et associés	1	1	-	-
Autres dettes	216	216	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	30 417	10 750	13 556	6 112
Emprunts souscrits en cours d'exercice	16 000	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	677	-	-	-

La Société bénéficie du Crédit Impôt Recherche dont le montant calculé pour l'exercice 2018 s'élève à 3 251 K€, en ligne avec l'exercice précédent. Le remboursement de 3 243 K€ au titre du CIR 2017, a été perçu le 14 septembre 2018.

En septembre 2011, OSEO a accordé à la société Nanobiotix une avance remboursable de 1 000 K€ qui a été versée en avril 2012. Les remboursements intervenus depuis s'élèvent à 813 K€ dont 188 K€ en 2017. Le solde de 250 K€ a été entièrement remboursé le 30 septembre 2018.

En juillet 2013, BpiFrance avait accordé une aide à la société d'un montant maximum de 2 795 K€ pour l'ouverture d'une nouvelle indication pour le produit NBTRX3 : cancer du foie primaire et secondaire, au travers d'un programme d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) permettant d'accélérer le développement clinique et industriel de son produit NBTRX3 dans cette nouvelle indication. L'aide comprend une avance remboursable d'un montant maximum de 2 451 K€ (dont le remboursement est prévu entre 2022 et 2024) et d'une subvention d'un montant maximum de 344 K€.

Au 31 décembre 2018, la société a perçu 2 083 K€ au titre d'avance remboursable qui figurent au passif dans la rubrique « emprunts et dettes financières diverses ».

Un emprunt d'un montant de 2 500 K€ a été souscrit par la Société en avril 2015 pour financer l'achat d'équipements de production. Cet emprunt a fait l'objet d'une contre-garantie de BpiFrance à hauteur de 50%. Au cours des exercices 2015, 2016 et 2017, un montant de 2 073 K€ a été remboursé dont 406 K€ en 2015, 825 K€ en 2016 et 842 K€ en 2017. Le solde du capital restant dû, soit 426 K€ au 31 décembre 2017 a été remboursé en avril 2018.

En juillet 2016, la société Nanobiotix a pu bénéficier d'un prêt BPI à taux 0 pour le financement d'essai clinique de phase II/III sur le sarcome de tissus mous pour une somme de 2 000 K€. Au 31 décembre 2018, 250 K€ ont été remboursés.

En juillet 2018, un accord de financement a été signé par Nanobiotix et la Banque Européenne d'Investissement pour un montant total de 40 000 K€. Le montant total du prêt est reparti en trois tranches. La première tranche, de 16 000 K€, a été reçue en octobre 2018.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a perçu deux versements de subvention pour un montant total de 111 K€ au titre du consortium européen dénommé Enatrans dont l'objectif est de dynamiser et structurer les acteurs de la Nanomédecine en Europe. Nanobiotix ne devrait plus percevoir de versement car l'année 2018 marque la fin du projet Enatrans.

L'impact de l'ensemble des subventions sur le résultat d'exploitation 2018 est de 70 K€.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les coûts de traitements des patients ne sont pas encore totalement facturés au moment de la clôture des comptes annuels, ils ont été estimés sur la base du nombre de patients traités sur l'exercice écoulé et ont été provisionnés conformément aux principes de prudence et de séparation des exercices.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. La créance, d'un montant de 2 162 K€, sur la filiale américaine, n'a pas été dépréciée par voie de provision, malgré la situation nette négative de la filiale, compte tenu des perspectives de recouvrement de cette créance.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les placements sont constitués au 31 décembre 2018 de dépôts à terme rémunérés et de Fonds Commun de Placement.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients - Factures à établir	25
Intérêts à recevoir	30
Total	56

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières divers	20 168
Dettes fournisseurs et compte rattachés	6 329
Dettes fiscales et sociales	3 703
Autres dettes	218
Total	30 417

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	864
Total	864

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	-
Total	-

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan :

Postes du bilan (en K€)	Montant concernant les entreprises liées
Participations	3 029
Emprunt à Nanobiotix Corp.	2 162
Compte courant- Nanobiotix Corp.	1 005
Compte courant - Nanobiotix S.L.U.	152
Compte courant - Nanobiotix GmbH	15

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Catégories d'activité	Marchés géographiques			
	UE	France	Export	Total général
Prestations de services	104	-	99	203
Autres ventes	-	-	7	7
Total Chiffre d'affaires	104	-	105	209

Le chiffre d'affaires de la Société résulte de la vente des services associés dans le cadre d'un transfert de technologie.

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des licences ou des prestations vendues par la société. Le chiffre d'affaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée et des rabais et des remises.

La société comptabilise des produits lorsque le montant peut être évalué de façon fiable, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la société et que les critères spécifiques sont remplis pour l'activité de la société.

La société facture également des services à ses trois filiales dans le cadre de contrats de prestations de service.

Rémunération des dirigeants et des parties liées

Rémunérations allouées aux membres:	Montant
des organes de direction ou de gérance	1 420
des organes de surveillance:	
- Jetons de présence	70
- Honoraires de conseil	-
Total	1 490

Effectif moyen

Effectif Moyen	Personnel salarié
Cadres	72
Agents de maîtrise et techniciens	9
Total	81

Cet effectif correspond au nombre moyen de salariés au cours de l'exercice, liés à la société par un contrat de travail. Il est égal à la moyenne arithmétique des effectifs au dernier jour de chaque trimestre civil. Il ne tient pas compte du fait que certains employés travaillent à temps partiel.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2018 est de :

- 146 K€, au titre du contrôle légal des comptes.
- 1 006 K€, au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la Certification des Comptes (SACC).

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Dans le cadre du contrat de concession signé entre Nanobiotix et la société de biotechnologie Malaisienne, Malaysia Biotech Corp., les engagements suivants existent :

- Engagement consenti par Nanobiotix : la société s'est engagée à maintenir les brevets concernés sur une durée de 25 ans ;
- Engagement consentis envers Nanobiotix : la société Malaysia Biotech Corp. s'est engagée à exploiter les brevets concernés en dehors de l'oncologie. Deux projets doivent être initiés annuellement pendant 4 ans.

Dans le cadre de ce financement, la Société a signé avec la BEI un accord de royalties (Royalty Agreement) aux termes duquel, la Société s'est engagée à verser à la BEI entre 2021 et 2027 une rémunération complémentaire annuelle, calculée sur le chiffre d'affaires du Groupe.

Engagements financiers**Engagements donnés**

Engagements donnés	Montant
Bail commercial siège social - Wattignies loyer hors charges locatives (période allant du 01/07/2017 au 30/06/2027)	3 808
Bail commercial - Villejuif loyer hors charges locatives (période allant du 01/07/2017 au 30/06/2026)	2 599
Total	6 407

Engagements reçus

En juillet 2018, un accord de financement a été signé par Nanobiotix et la Banque Européenne d'Investissement pour un montant total de 40 000 K€. Le montant total du prêt est reparti en trois tranches. La première tranche de 16 000 K€, a été reçue en octobre 2018. Une deuxième tranche de 14 000 K€, a été reçue en mars 2019.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La convention collective est celle de la Pharmacie (fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2018, l'engagement de la société à ce titre s'élève à 337 K€, calculé sur la base des hypothèses suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2018	31/12/2017
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés: départ volontaire à 65 ans</i>
Taux de charges sociales	43%	43%
Taux d'actualisation	1,81%	1,81%
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE TD-TV 12-14	Table réglementaire INSEE TD-TV 11-13
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,50%	2,50%
Taux de rotation	Taux moyen de 4% constant	Taux moyen de 4% constant

Liste des filiales et des participations

Nanobiotix SA possède trois filiales :

- Nanobiotix Corp., détenue à 100%. Son siège social se situe au 210 Broadway, NGIN 2nd floor, Cambridge, Etats-Unis.
- Nanobiotix Spain, S.L.U., détenue à 100%. Son siège social se situe 37, Pas Recoletos 28 004, Madrid.
- Nanobiotix Germany GmbH, détenue à 100%. Son siège social se situe Prinzregentenstraße 11, 80538 München.

Filiales	Capital Social	Capitaux Propres autres que le Capital Social	Quote part détenue (%)	Valeur Brut Comptable des Titres Détenus	Prêt(s) et Avance(s) Consentis par la Maison Mère et non encore remboursé(s)	Compte courant lié à la Maison Mère	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat 2018
Nanobiotix Corp.	3 001	- 5 184	100%	3 001	2 162	- 1 005	-	286
Nanobiotix Spain S.L.U	3	- 41	100%	3	-	- 152	-	101
Nanobiotix Germany GmbH	25	- 19	100%	25	-	- 15	-	10